

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU BUREAU EXÉCUTIF DE LA LIGUE DE VOILE NOUVELLE-AQUITAINE

DU 6 NOVEMBRE 2019

Présents : Mmes : Christiane CAHUZAC, Christiane COIGNET, Hélène LA SALMONIE, Brigitte VIAUD, Mrs : Roland DESFORGES, Régis DUPERRIER, Raymond GOHIER, François GRIMMEISEN

Absents ou Excusés: Mme : Claire FOUNTAINE, Mrs : Gérard CARREAU, José CERVERA, Roland DANO, Éric LIMOUZIN

Invités présents : Gildas TREGOUET et Antoine DELACLOCHE (remplaçant d'Aurélié LAGAILLARDE)

Ordre du Jour :

- Validation du RDD du BE du 6 Septembre
- Présidence CRA / Commission sportive
- Validation du règlement sportif voile légère pour la saison 2019-2020 et sélection au championnat de France de voile légère
- Organisation AGE
- Questions diverses

La séance se tient en visio-conférence go to meeting. La séance est ouverte à 18h15.

Nous sommes 8 membres du BE, donc les décisions prises seront validées.

APPROBATION DU RDD DU 6 septembre 2019 :

DECISION 1

Vote à l'unanimité des présents.

PRESIDENCE DE LA CRA et de la COMMISSION SPORTIVE VOILE LEGERE :

Le Président nous propose Roland DESFORGES à la tête de la CRA et Anita CORNU-CAILLAUD pour la présidence de la Commission Sportive Voile Légère.

DECISION 2

Votes :

**Pour la validation de Roland DESFORGES à la Présidence de la CRA c'est l'unanimité des voix.
Pour la validation d'Anita CORNU-CAILLAUD à la Présidence de la Commission Sportive Voile Légère, 7 voix pour et une abstention.**

Faire valider la nomination de Roland par le CA pour présenter sa candidature à la validation de la CCA.

VALIDATION DU REGLEMENT SPORTIF SAISON 2019/2020 :

DECISION 3

Abandon des DP de 50 et même 10%, trop contraignantes pour les coureurs.

Veiller à ce que les bénévoles qui reçoivent les inscriptions aux régates vérifient bien les doublons (voir la procédure d'inscription dans l'onglet « Documents Organisation de Régate » sur le site de la LVNA).

Il faut aussi sensibiliser les entraîneurs à ce problème de doublons de numéros, afin qu'ils contrôlent leurs effectifs avant les régates. Surveiller de près les laséristes.

A titre exceptionnel du fait des dates du bac des examens scolaires très proches de la Coupe Régionale :

- **La CNABP est retirable pour le Championnat de Ligue série ESPOIR.**
- **La CNABP est retirable pour toutes les catégories d'âge pour les sélections aux Championnats de France.**

Voté à l'unanimité des présents.

Au final nous adoptons ce règlement sportif à l'unanimité avec les corrections apportées ce soir.

***Sélections aux Championnats de France :* Une analyse en termes de participation sera faite au mois de juin. Concernant la série « Optimist », il serait souhaitable de trouver un club pour organiser une troisième SL (grade 5A) afin de compléter le calendrier de la Ligue.**

PREPARATION DE L'AGE :

DECISION 4

Faire un avenant à la convocation du CA pour valider la nomination de Roland à la tête de la CRA, pour validation de la CCA au final.

Prévoir aussi un autre avenant pour l'élection du représentant des CDV aux séances du BE de la LVNA.

INFORMATION SUR LES BPJEPS DE L'UFA DE LA ROCHELLE :

DECISION 5

- **Vu les éléments en notre possession à ce jour et la volonté de limiter les pertes passées, qui rappelons le, sont indépendants du fonctionnement de la formation BPJEPS Ligue, il est proposé une réduction drastique des dépenses.**
- **Réviser le prévisionnel des recettes sur la base du coût Préfecture à savoir 5789 € par apprenti diminué du coût de gestion du CFA SANA d'un montant de 21 %.**
- **Ne plus assurer le suivi d'épreuves sportives ou participer à leur organisation à titre professionnel (Spi Ouest, régates de Ligue, club, bassin, promotionnelles...).**
- **L'intervention de personnes rémunérées extérieures à la Ligue pour des actions liées à la formation n'est plus autorisée.**
- **L'intervention des cadres de la Ligue pour des actions liées à la formation BPJEPS est soumise à l'accord écrit préalable du Président de Ligue, sur avis de l'élue en charge de la commission formation et de la coordinatrice, et ce au minimum 15 jours avant le début de l'action.**
- **Ouvrir et réaliser des formations nautiques ou autres, visant à générer des ressources financières complémentaires. Une évaluation de la mise en œuvre de cet objectif sera effectuée en avril et septembre 2020.**
- **Présenter dans les 15 jours un nouveau planning personnel tenant compte des nouvelles orientations budgétaires et de fonctionnement.**

REUNION QUALITE TOURISME :

Elle a eu lieu le lundi 4 novembre. Gildas y était présent. Les quatre clubs accompagnés par la LVNA pour candidater ont été validés. Il s'agit de : CN Saint Trojan, du CN Ferret, du CNBO et du YCB.